

## ATELIERS D'ÉCRITURE : saison 2

# Ecrire son premier roman



### BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e),

Mme, Melle, M.....

Prénom.....

Adresse.....  
.....

Code postal..... Pays.....

Ville.....

Téléphone..... Date de naissance.....

Mail.....

1 – Déclare être candidat(e) aux ateliers d'écriture « Ecrire mon premier roman » organisés par le réseau des médiathèques du PAYS DE PALLUAU

2 – En accepter le règlement et autoriser la publication de mes textes par la Communauté de communes du Pays de Pallau, à compter de sa validation pour la participation au Festival de l'Ecriture de terroir et du Roman régional du Pays de Pallau.

Titre de mon synopsis .....

Lu et approuvé

Date et signature :

## **REGLEMENT**

### **ATELIERS D'ECRITURE**

#### **ECRIRE SON PREMIER ROMAN**

Dans le cadre du Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional, organisé en octobre 2016 à l'Espace Saint-Jacques-de-Compostelle, sous l'égide du Président de la Communauté de communes du Pays de Palluau, le réseau des bibliothèques de ce canton organise un cycle d'ateliers d'écriture sur le thème « ECRIRE SON PREMIER ROMAN »

8 candidats seront sélectionnés selon les modalités décrites ci-après.

Il s'agit de remettre un dossier comme suit :

\*1 bulletin d'inscription ;

\*1 synopsis détaillé du roman envisagé (personnages, actions, fin possible) sur 1 PAGE ;

\*1 extrait du roman au choix de l'auteur sur 2 PAGES MAXIMUM permettant au jury de juger du niveau d'écriture du candidat.

Renseignements : [auroregodin ccpalluau@gmail.com](mailto:auroregodin ccpalluau@gmail.com) ou 09 67 11 72 46.

#### **Article 1 - Thème imposé**

**Roman dont le récit doit pour tout ou partie se dérouler sur le territoire du Pays de Palluau (85)**

#### **Article 2 – Date limite de participation**

La date limite de l'envoi des dossiers de candidature est fixée au **31 juillet 2015**.

#### **Article 3 – Formes de textes rejetées**

Les nouvelles et les récits ne seront pas acceptés.

Les textes devront être inédits, originaux et non publiés.

Aucun signe distinctif ne sera autorisé. Les textes ne devront être ni signés, ni illustrés.

Tout plagiat ou forme comparable sera exclus.

Les traductions d'ouvrage et les rééditions ne peuvent concourir.

Les ouvrages sous format numérique ou audio ne sont pas acceptés.

#### **Article 4 – Conditions de participation**

Sur les 8 places, la moitié des places au maximum sera réservée aux candidats 2014 ayant été publiés dans « Contes en Pays de Palluau » et souhaitant aborder l'écriture de leur premier roman.

Concours réservé aux personnes majeures et aux mineurs de plus de 15 ans avec autorisation parentale.

Les conjoints et enfants des membres du jury ne peuvent pas participer à ce concours.

La participation est gratuite.

#### **Article 5 - Police d'écriture**

Times New Roman ou Arial. Corps 12. Interligne 1,5. Format A4.

#### **Article 6 - Conditions d'envoi**

- Dépôt directement à l'Atelier d'équipement intercommunal des bibliothèques du Pays de Palluau – Espace Saint-Jacques-de-Compostelle  
Place de la Caserne - 85670 PALLUAU

Sur rendez-vous au 09 67 11 72 46.

- Par voie postale : à l'adresse suivante – Communauté de communes du Pays de Palluau  
A l'attention de Madame Aurore Godin  
  
2, avenue de la République  
  
85670 PALLUAU

**Les synopsis seront reliés et en 2 exemplaires.**

**La fiche d'inscription est obligatoire et sera en pièce jointe, dûment complétée et dactylographiée.**

**Les ouvrages ne seront pas retournés aux auteurs et/ou éditeurs.**

#### **Article 7 – Droit de propriété des œuvres et exploitation**

L'utilisation du texte, dans le cadre du Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional, sera autorisée au nom de la Communauté de communes du Pays de Palluau et de ses partenaires, à compter de sa validation pour la participation au concours de romans du Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional du Pays de Palluau.

Les textes, partiellement ou dans leur globalité, pourront servir librement de support médiatique et publicitaire du futur Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional du Pays de Palluau.

#### **Article 8 – Forme du jury et résultat du concours**

Un jury composé de 6 personnes choisi par la Communauté de communes du Pays de Palluau se réunira et se prononcera de manière définitive sur la sélection des candidats.

Il sera particulièrement attentif à la qualité et l'originalité, la dramaturgie, mais également à l'écriture, l'orthographe et son utilisation.

Le vote du jury sera définitif et sans appel.

Les candidats seront avertis par écrit du résultat semaine 36 de l'année 2015.

Chaque finaliste s'engage à participer à l'intégralité des ateliers d'écriture dans le but de remettre un roman en mai 2016.